



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'EXERCICE 2014

PREAMBULE

La Commission de gestion (ci-après CG), composée de Mesdames Marina de Watteville et Véronique Rodondi ainsi que de Messieurs Jean-Pierre Chapalay, Président, Christian Marrel et Nicolas Megias, qui a remplacé Frédéric Zurcher, s'est réunie à 8 reprises entre le 3 mars et le 19 mai 2015, séances parmi lesquelles ont eu lieu le 20 avril une séance de présentation par la Municipalité du Rapport de gestion 2014 et des Comptes communaux 2014 et le 4 mai 2015 une séance consacrée aux «Questions orales» des commissions de gestion et des finances à la Municipalité.

Une question écrite a été donnée à la Municipalité.

L'année 2014 a été une année importante ponctuée par la fin du chantier de l'agrandissement du collège et son inauguration dans le cadre des festivités du 850^{ème} anniversaire de la commune.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Le 12 mai dès 17h00, les Commissions de gestion et des finances ont visité avec la Municipalité, le Chef du service technique, Dominique Gamboni, le coordinateur technique et de sécurité, Bernard Burri, le Président du CC, Christian Dupertuis et le vice-président, Alfred Roth, le collège dans son ensemble, particulièrement la 3^{ème} étape.

La visite a débuté par la superbe salle de rythmique. Cette salle entièrement boisée est dotée d'une qualité sonore digne d'une salle de concert. Ensuite, nous avons pu découvrir les secrets de la chaufferie. Cette installation écologique très pointue est alimentée par des plaquettes de bois de la région. Elle permet de chauffer entièrement le bâtiment durant environ trois quarts de l'année. Les salles de classes et notamment la salle de sciences, peuvent être dédoublées pour la plupart. Elles sont toutes pourvues de tableaux blancs interactifs (eh oui, fini les tableaux noirs

d'antan). Ces tableaux fonctionnent comme des tablettes tactiles et permettent aux enseignants d'enregistrer ce qu'ils ont écrit ou dessiné, et ainsi de les imprimer et de les donner directement à leurs élèves. Une bande aimantée à proximité des tableaux permet d'afficher des documents sans laisser de traces de collage.

Puis, nous avons rejoint l'ancien collège pour y découvrir la bibliothèque. Des fauteuils et des poufs permettent aux élèves de prendre un livre et de s'installer confortablement pour passer un moment calme et faire des découvertes au moyen de la lecture. Merci d'avoir pensé à réaliser un tel endroit pour les élèves de Belmont.

Grâce à une cuisine équipée de fours professionnels, d'excellents repas sont réchauffés et distribués aux élèves qui mangent au réfectoire et à l'UAPE.

Nous avons ensuite pu visiter le local PPLS (Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire). L'endroit est assez restreint, mais il est clair et permet de recevoir les élèves pour lesquels une entrevue a été demandée. Hélas, il semblerait que cet endroit soit très peu utilisé à Belmont, les intervenants préférant recevoir les enfants concernés à Pully.

La CG peut féliciter les membres du Conseil Communal d'avoir toujours voté les crédits pour le collège. Elle remercie et salue la Municipalité pour la diligence avec laquelle les travaux 3^{ème} étape ont été réalisés.

Ce bel ouvrage s'intègre parfaitement dans le paysage de notre commune.

EXAMEN DE QUATRE DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DE L'ANNEE 2014

1. 850^{ème} anniversaire de la Commune de Belmont

Les manifestations des vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 novembre 2014 ont été l'élément phare de l'année du 850^{ème} anniversaire de notre commune. La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité, tout particulièrement Mesdames les conseillères municipales Chantal Dupertuis et Catherine Schiesser, ainsi que le personnel communal, tout particulièrement Mesdames Genton et Rollo, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que les manifestations successives soient parfaitement coordonnées.

Fort heureusement, il a également été pensé aux moindres détails, ainsi toutes les manifestations se sont parfaitement déroulées. Les dossiers consultés donnent l'ampleur du travail effectué. Toutes les offres ont été minutieusement examinées et l'ensemble parfaitement maîtrisé. La fête fut belle et nous souhaitons que chaque participant en garde un merveilleux souvenir.

Grâce à une équipe dynamique et à la collaboration des Sociétés locales, le livre «Belmont-sur-Lausanne, hier et aujourd'hui, 850 ans» a été réalisé en un temps record. Cet ouvrage a rencontré un vif succès de la part de la population et sa qualité est unanimement reconnue.

Merci encore à tous ceux qui ont participé à un titre ou un autre à cette magnifique page de notre histoire.

2. Stationnement sur le domaine public – règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droits (« macarons »)

Le but initial recherché soit la suppression des parcsages de voitures dites «ventouses» a été atteint par la limitation uniformisée à 10 heures sur les principales places de stationnement extérieures sur le territoire communal.

Le point 3 du préavis s'intitule "Comment améliorer l'accès en véhicule au Cœur du village?" En fait, ce n'est pas l'accès qu'il y a lieu d'améliorer mais bien les possibilités de parcage à proximité de notre grande salle qui, en l'état actuel, est la seule salle communale disponible pour accueillir des manifestations réunissant un nombre important de participants telles que les répétitions et les soirées ainsi que les assemblées générales des Sociétés locales.

La Municipalité a tenté à plusieurs reprises d'améliorer cette situation en trouvant un accord avec des promoteurs pour intégrer des places de parcage à usage communal dans leurs parkings souterrains. La Municipalité a rapidement dû renoncer face à l'avalanche des oppositions portant principalement sur des craintes hypothétiques d'augmentation du trafic routier et de sécurité des enfants. La devise égoïste des opposants étant probablement « Je peux passer devant chez toi, mais tu ne passeras pas devant chez moi ». Quant à la sécurité des enfants, si quelques parents renonçaient à aller déposer leur(s) enfant(s), jusque dans le hall du collège s'ils le pouvaient, et faisaient preuve de davantage de discipline aux abords du collège, la sécurité en serait grandement améliorée. Une meilleure sensibilisation des enfants au danger du trafic routier serait également utile (on ne déboule pas sans précaution d'un véhicule).

Le désengorgement de la zone Cœur du village n'est pas encore opérationnel. Le rapport de gestion fait état des mesures prises pour le Parking d'Arnier et les principales places extérieures de stationnement mais pas encore pour le Cœur du village.

Dans son rapport, la Commission des finances relève le zèle opiniâtre de notre Police intercommunale à repérer rapidement les voitures dites «ventouses». Elle semble mettre moins d'opiniâtreté à éviter les abus dans la zone Cœur du village. Il est évident que dans cette zone, l'offre réelle de stationnement ne peut pas être améliorée. Par contre, la réglementation actuelle de 4 heures du lundi au samedi, de 8 heures à 24 heures, de même que des contrôles trop systématiques durant les heures de bureau et le peu de contrôles aléatoires en soirée laissent place à trop de possibilités d'abus. En effet, les disques de stationnement ne permettent pas de faire la différenciation entre 20h-24h qui devient durant la nuit 8h-12h. Ceci a rapidement été compris par quelques usagers qui systématiquement changent ou font changer l'heure d'arrivée peu avant 20h ou encore ne mettent pas ou ne changent pas leur disque de stationnement. Or, de 19h30 à 20h15, c'est généralement l'heure à laquelle arrivent les utilisateurs de la grande salle pour les répétitions ou les assemblées générales. Ils ne trouvent alors plus de places. De même, l'usage de places 4h par des usagers de notre Auberge communale n'est pas illégal mais pas fair-play vis-à-vis des autres usagers qui n'osent pas se mettre sur les places souvent vides réservées à l'Auberge. Le passage à 2 heures ne serait pas suffisant pour la durée d'une répétition ou d'une assemblée.

À première vue, seule la réduction à 3 heures de la durée de parcage sur les mêmes périodes (du lundi au vendredi ou samedi, de 8h00 à 23h00), laquelle ne répond pas parfaitement à la notion de durée « très » limitée figurant au point 6 du préavis, semble optimale. Par contre, le passage à la zone bleue bien que plus restrictive irait à l'encontre du but recherché en laissant libre la période de 18h à 9h qui pose précisément problème.

Question écrite de la Commission de gestion à la Municipalité

La Commission de gestion constate que le préavis No 04/2014 Stationnement sur le domaine public – Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droits (« Macarons ») a été approuvé au début de 2014 et que concernant la zone Cœur du village c'est toujours la pagaille.

Pour quelles raisons cette zone qui intéresse tout particulièrement les Sociétés locales qui utilisent la grande salle n'est-elle pas soumise à des durées de parcage plus strictes et davantage contrôlées de manière inopinée pour éviter les abus, modification de l'heure d'arrivée ou absence de disque, notamment en fin de journée ou le samedi?

De même, les places motos ne sont pas des garages, la règle de 60 heures consécutives s'applique-t-elle également aux places motos?

3. Création de couvert à containers, Signal, Ecaravez et Courtillet

Selon ce préavis, il a été décidé que la construction de ces ouvrages sera financée par le biais de la taxe déchet forfaitaire par habitant.

La CG a parcouru avec attention les dossiers concernant les couverts à containers. Les courriers concernant ces projets s'échelonnent de 2011 à 2014. La CG relève que le projet proposé au chemin de Villars en 2011 a finalement été écarté.

Lors d'une visite sur les trois sites, la commission de gestion a constaté que les travaux ont été menés avec soin. Les matériaux choisis sont de très belle qualité; en effet, le bois et le cuivre s'insèrent harmonieusement dans le paysage.

Ces travaux ont nécessité chacun une mise à l'enquête et le concours d'un géomètre ou d'un architecte. La CG relève que les devis ont été respectés.

4. Parking d'Arnier - Réfection du bitume et marquage

Ce préavis, daté du 25 février 2014, d'un montant initial de CHF 164'600.-, prévoyait les opérations suivantes :

1. rabotage de l'entier du parking et pose d'une nouvelle couche d'usure de 3 cm,
2. marquage au sol de 40 places de parc (suppression de deux places mais élargissement de 35 cm pour chacune d'entre elles),
3. changement du sens de circulation (entrée par la partie basse et sortie sur la partie haute) avec élargissement de 1m50 de l'entrée du parking.

Le préavis a été accepté en séance du CC le 8 mai 2014.

À la suite d'une remarque de la CT faisant état de possibles risques de blocages sans marquages au sol, le réaménagement de la zone Ecopoint ainsi que l'installation d'une nouvelle signalisation lumineuse a été rendue nécessaire par la

configuration des lieux. Les travaux ont également comporté la pose d'une nouvelle palissade.

Ces travaux se sont déroulés durant les vacances scolaires d'été 2014. La CG se plaît à relever que les délais ont été respectés et que le parking a pu être réouvert avant la rentrée scolaire d'août 2014. Cerise sur le gâteau, les coûts ont en outre été inférieurs de plus de CHF 50'000.- au montant annoncé dans le préavis.

En conclusion, la CG salue la réalisation de ce nouvel aménagement qui remplit parfaitement ses objectifs.

ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2014

Municipalité

L'augmentation des heures de vacation, notamment pour Mesdames Catherine Schiesser et Chantal Dupertuis, résulte principalement des travaux préparatoires des manifestations liées au 850^{ème} anniversaire de notre commune.

Administration Générale – Personnel – Finances – TL – Lausanne Région

Administration générale - Archives et biens culturels

En préambule à la visite par la Commission de gestion du complexe scolaire, Madame Chantal Karli a présenté son travail de restauratrice de documents anciens, notamment en relation avec les travaux exécutés ces dernières années pour la Commune de Belmont. Cet exposé s'est révélé fort intéressant et instructif. Nous avons ensuite pu consulter une partie des documents communaux restaurés par ses soins. Ces pièces relatent en grande partie l'histoire de notre communauté.

Personnel

La CG constate que le nombre de jours effectifs de travail est stable depuis 2012. Au vu de la cinquantaine de personnes employées par la commune, la Municipalité a jugé utile d'engager, à 50% dès l'été 2015, une personne responsable des ressources humaines. Dans un premier temps, cette personne reprendra la révision du Règlement sur le personnel communal. Cette décision paraît judicieuse, car la réglementation du travail devient toujours plus complexe et une collectivité publique ne peut pas se permettre de commettre des impairs en la matière. De plus, cette personne sera plus à même de déterminer exactement les qualifications exigées ou les équivalences possibles pour les postes à repourvoir ou pour de nouveaux postes.

Domaines – Bâtiments communaux – Forêts - Vignes – PPP (Police, Pompiers, Protection civile)

Auberge communale

La CG relève avec satisfaction que la surface de la terrasse extérieure de l'Auberge communale n'a pas été augmentée comme initialement envisagé. Cette décision permet de préserver des places de stationnement dans cette zone qui en manque.

Bas-Monts et Malatête

La CG constate que le refuge des Bas-Monts a davantage de succès auprès des locataires extérieurs qu'auprès des habitants de Belmont.

La fréquentation du refuge de Malatête demeure constante.

Forêts

La CG a pris connaissance avec intérêt de la possibilité offerte par la commune de se substituer aux propriétaires de forêts protectrices pour leur exploitation et ainsi d'assurer une exploitation coordonnée de ces forêts. Pour ce faire, il serait judicieux de demander aux propriétaires s'ils désirent conserver leurs forêts et les exploiter ou les faire exploiter dans le cadre d'une convention avec la commune.

Vignes

La CG relève à nouveau l'excellent travail des vignes communales par notre vigneron Gilbert Fischer qui livre la vendange à Terres de Lavaux à Lutry pour la vinification. Les Lauriers d'Or Terravin sont le garant d'un vin d'une excellente qualité.

PPP – Police – Pompiers (SDIS) – Protection civile

Police Est lausannois

Tous les organes étant rodés, l'Association « Sécurité Est Lausannois » a trouvé son rythme de croisière. Son fonctionnement n'appelle pas de remarques particulières.

Police administrative

La police administrative, placée sous la responsabilité de M. Bernard Burri, a poursuivi les démarches avec les instances cantonales et la police pour régler la mise en place des mesures liées à l'acceptation par le Conseil communal du préavis 04/2014 « Règlement sur le stationnement privilégié et autres ayants droits (Macarons) ».

Pompiers (SDIS)

Le Service de défense contre l'incendie et de secours, SDIS Ouest-Lavaux qui réunit le SDIS La Paudèze (Pully et Belmont) et le SDIS Porte de Lavaux (Lutry et Paudex) est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2014.

Pour le moment le recrutement, malgré l'abandon de la taxe non-pompier, permet de renouveler sans difficulté les effectifs.

Protection Civile (PC)

L'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) de Lausanne-est qui regroupe les Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne a vu la passation du Commandement de Jean-François Delessert à Corinne Brandt. Le Cdt Jean-

François Delessert a œuvré durant 36 ans pour notre communauté et la CG le remercie pour son engagement.

La mission première des ORPC est de mettre rapidement sur pied des effectifs d'intervention et des moyens en cas de catastrophes naturelles ou, initialement, découlant de faits de guerre. Elle peut, si nécessaire, être épaulée par l'armée qui est en mesure d'engager quasi immédiatement la Compagnie d'intervention d'aide en cas de catastrophe (cp interv acc) ou en renfort les compagnies d'aide militaire en cas de catastrophe (acc mil) des Troupes de Sauvetage. Ces unités disposent de moyens lourds pour la lutte contre le feu et le sauvetage dans les décombres.

En temps ordinaire, les ORPC peuvent être engagées dans des situations d'urgence comme personnel auxiliaire ou, dans le cadre des cours, comme aide pour l'organisation de manifestations importantes.

Ecoles – Œuvres sociales – Affaires culturelles

Ecoles primaires

Dans le rapport de l'année passée, nous mentionnions que nos élèves de 7ème et 8ème primaires, précédemment nommées 5ème et 6ème avant HarmoS remonteraient à Belmont pour y poursuivre leur scolarité.

C'est chose faite, depuis la rentrée scolaire 2014-2015, ceci étant lié à l'extension du collège 3^{ème} étape.

Les élèves des classes primaires ont toujours la possibilité de choisir des cours facultatifs (divers sports, cours de théâtre et de musique organisés par l'École de musique de Belmont).

Afin de clôturer l'année scolaire 2014, la commune a organisé un repas, aux Bas-Monts, réunissant les enseignants et les Directeurs des Etablissements primaire et secondaire.

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés ont été maintenus pour l'année 2014-2015. 19 enfants sont inscrits à ce service. Le local, certes pas très grand qui surplombe la salle de rythmique est tout à fait suffisant pour y accueillir les participants, les lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 17h00.

UAPE

L'UAPE des grands, 3 à 6 HarmoS a déménagé dans le nouveau bâtiment scolaire. Durant les vacances scolaires, vu le nombre restreint de demandes, les enfants concernés sont accueillis « Aux Marionnettes » dans le cadre de l'UAPE de Lutry.

Accueil de la petite enfance

La condition des AMF (accueillantes en milieu familial), soumise à la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a bien évolué. Leur statut est reconnu et elles sont enfin au bénéfice d'un contrat de travail. L'augmentation constante des demandes de garde a nécessité l'engagement d'un plus grand nombre d'AMF. Le réseau en occupe actuellement 27.

Association d'entraide familiale de Pully, Paudex et Belmont

Le service de baby-sitting est toujours à la recherche de jeunes, ayant suivi les cours de la Croix-Rouge, qui peuvent se mettre à disposition durant quelques heures, voire le week-end.

Services industriels – Travaux publics – Assainissement et environnement – Espaces verts

Tarifs SI 2014

La CG relève avec satisfaction que malgré la hausse du tarif d'acheminement de l'électricité, le tarif total a encore légèrement baissé en 2014 (passant de 19,15 ct. à 18,94 ct./kWh).

Eclairage public

La CG a pris note et salue la décision de la Municipalité de faire procéder à une expertise de l'état de notre réseau d'éclairage public. Cela permettra d'avoir une vue d'ensemble afin de mettre en place un plan d'entretien et de modernisation du réseau, ainsi que de garantir une cohérence dans l'éclairage des différents axes routiers et piétonniers de la commune.

Ce plan d'entretien s'avèrera utile sachant que plus du tiers des luminaires et des mâts sont considérés comme vétustes ou à changer, d'autant plus que les lampes à vapeur de mercure qui équipent plus de la moitié des luminaires sont interdites à la vente depuis le mois d'avril 2015.

Contrôle périodique des installations à basse tension

La CG s'étonne que - dans 2 cas pour Belmont et 13 pour Pully - des attestations de sécurité n'aient pas encore pu être obtenues alors qu'elles sont attendues depuis 2008 voire avant. Elle salue tout de même le fait qu'une analyse des cas non clôturés (196 en tout) sera conduite d'ici mars 2015 et elle espère que des mesures coercitives pourront être ordonnées pour les cas les plus anciens afin de régulariser la situation.

Service des eaux

La CG a noté que 10 interventions ont été nécessaires à la suite de fuites constatées sur le réseau, dont une à la station de pompage de la Mouette due à une défaillance informatique. La CG espère que cette faiblesse sera résolue en 2015.

Travaux publics

La CG salue l'achèvement de divers travaux d'aménagement d'ouvrages (parking d'Arnier, création d'Eco-point couverts, places de parc occasionnelles au Chemin du Courtillet, nouvel arrêt de bus au Ch. du Pâquis) et les d'améliorations ponctuelles du réseau routier.

Voirie

La CG relève que l'hiver clément 2014/2015 aura nécessité presque six fois (!) moins d'heures de déneigement qu'en 2013/2014.

Déchets urbains

La taxe au sac continue à produire des effets bénéfiques et la CG s'en réjouit. Son influence se reflète dans les statistiques: en 2013, le tonnage de déchets avait augmenté de 17,54 % par rapport à l'année précédente alors qu'en 2014 il a baissé de 12,22 %.

De même, le taux de recyclage dépasse déjà 60%, alors que le Canton espère atteindre cet objectif en 2020.

Il faudra tout de même surveiller l'évolution de ce chiffre ces prochaines années avant de crier victoire.

Épuration des eaux - STEP

La CG constate avec plaisir que la STEP de Pully continue de remplir ses tâches à satisfaction, même si des travaux de réparation pour plus de Fr. 400'000.- devront être réalisés en 2015.

Pour rappel, la Commune de Belmont participe à raison d'environ 15% au déficit d'exploitation. Cela aura représenté un coût de Fr. 38.48 par « équivalent-cancoire » raccordé en 2014, en baisse quasi continue depuis 2003 (à cette époque, le coût était de Fr. 92.63).

La CG relève également que près de 10'000 contrôles de l'eau traitée et des boues ont été conduits en 2014. Les résultats sont rassurants.

Enfin, la CG souligne que deux scénarii sont actuellement à l'étude concernant l'avenir de la STEP, à savoir sa réhabilitation ou son raccordement sur celle de Vidy. Selon les données disponibles à ce jour, il semble qu'il n'y aurait pas d'écart financier significatif entre ces deux options.

Espaces verts

La CG exprime sa satisfaction concernant l'entretien des espaces verts de notre commune, travaux en effet peu spectaculaires mais qui contribuent à l'embellissement et à la qualité de vie dans notre village.

Elle remercie tous les acteurs pour les efforts fournis et les encourage à poursuivre dans cette voie.

Aménagement et Gestion du Territoire (Police des constructions et Urbanisme) – Temples et cultes

Service technique

La CG souligne que le service fonctionne actuellement grâce à 4 EPT (équivalent plein temps) et un apprenti.

Police des constructions

La CG constate que la délivrance des permis de construire reste stable.

Elle prend note qu'un gros chantier s'annonce, puisque le plan de quartier Arnier II a reçu finalement une autorisation de construire pour 56 nouveaux logements de 2,5 à 4,5 pièces au lieu des 28 luxueux appartements prévus initialement.

Energies renouvelables

La pose de panneaux solaires ne nécessite plus de mise à l'enquête publique. Ces travaux doivent tout de même être soumis à l'approbation du service technique, sans qu'une taxe ne soit perçue.

Carte des dangers naturels

La CG relève qu'une étude sur les dangers de ruissellement du Flonzel lors de fortes intempéries a été demandée.

Des travaux plus importants que prévu devront être entrepris, puisque des zones déjà bâties pourraient être concernées par ces dangers.

Par contre aucune zone bâtie ne semble être menacée par des dangers géologiques.

Plan général d'affectation (PGA)

La CG souligne que suite à de nouvelles exigences et demandes du canton, le crédit accordé pour l'étude concernant la révision de ces plans et règlements a dû être augmenté.

Elle note que ce PGA annoncé depuis plusieurs années a encore dû être reporté.

Schéma Directeur de l'Est Lausannois (SDEL)

La CG salue la mise en fonction par le Centre patronal à Paudex d'une station de vélo libre service (VLS).

Temples et cultes

La CG remercie les pasteurs et paroissiens qui assurent les cultes, des animations et concerts musicaux, offrant ainsi à nos concitoyens des événements spirituels et conviviaux de qualité.

Elle rappelle que la commune offre également un soutien à la Paroisse de l'Eglise Saint-Nicolas de Flüe à Chailly, à la Paroisse de langue allemande de Villamont ainsi qu'à la Communauté israélite.

CONCLUSIONS ET DECHARGE

La CG, unanime, remercie la Municipalité de la disponibilité dont elle a fait preuve et lui sait gré de la présentation claire des très nombreuses tâches et activités qu'elle a accomplies au cours de l'exercice 2014.

La CG vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le Rapport de gestion et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2014.

Belmont-sur-Lausanne, le 27 mai 2015

Pour la CG:

Jean-Pierre Chapalay, Président

Véronique Rodondi

Marina de Watteville

Christian Marrel

Nicolas Mégias